

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Acte N° 85205

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,**  
LE ,  
A heures 00 minutes.

Les associés de la société dénommée 2DM IMMOBILIER, Société Civile au capital de 200,00 € divisé en 200 parts sociales, ayant son siège social à LOOS EN GOHELLE (62750), 205 route de Béthune, en cours d'immatriculation auprès du RCS ARRAS,

se sont réunis en assemblée générale ordinaire au domicile du gérant, sur convocation de la gérance.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur David DEPREZ, en sa qualité de gérant de ladite société.

**ASSOCIES**

1) Monsieur David Fernand **DEPREZ**, Chef d'entreprise, demeurant à TOURCOING (59200), 44, rue du Château,  
Né à ROUBAIX (59100), le 30 janvier 1968.  
Divorcé de Madame Virginie **VERCRUYSE**,  
Non soumis à un pacs ou partenariat,  
De nationalité française.  
Représentant 100 parts sur un total de 200.

2) Monsieur Maxime Olivier **DEPREZ**, salarié, demeurant à NEUVILLE EN FERRAIN (59960), 92, rue des Fromets,

Né à TOURCOING (59200), le 25 octobre 1994.  
Célibataire.  
Non soumis à un pacs ou partenariat,  
De nationalité française.  
Représentant 100 parts sur un total de 200.

Formant la totalité du capital social.

#### **PRESENCE - REPRESENTATION**

- Monsieur David **DEPREZ** est ici présent.
- Monsieur Maxime **DEPREZ** est ici présent.

Le président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; ainsi, l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

#### **MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL**

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article 6 des statuts.

#### **POUVOIRS**

- Approbation des pouvoirs donnés à Monsieur David DEPREZ à l'effet d'effectuer toutes opérations nécessaires à la mise en œuvre desdites résolutions, de signer tous actes sous signature privée ou authentiques et tous documents relatifs aux résolutions adoptées.

#### **DELIBERATIONS**

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- les statuts à jour de la société ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote.

Le président indique que, conformément aux dispositions réglementaires, tous les documents nécessaires à l'information des associés ont été tenus au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et déclare la discussion ouverte.

Diverses explications sont échangées entre les membres de l'assemblée et le président répond aux questions qui lui sont posées.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

## RESOLUTIONS

### 1) RESOLUTION CONCERNANT LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

Est soumise au vote de l'assemblée la modification de la date de clôture de l'exercice social en date du TRENTE ET UN DÉCEMBRE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année, à compter du 31 décembre 2024.

En conséquence, l'article SIX des statuts a été modifié comme suit :

« L'exercice social a une durée de 12 mois. Il débute le 1er janvier et finit le

31

décembre de chaque année.

Exceptionnellement le premier exercice social comprendra le temps écoulé depuis l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés jusqu'au 31 décembre 2024.

En outre, s'il y a lieu, les actes accomplis pour son compte pendant la période de constitution et repris par la société seront rattachés à cet exercice. »

Le reste de l'article est inchangé.

### 2) RESOLUTION CONCERNANT LES POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur David DEPREZ à l'effet d'effectuer toutes opérations nécessaires à la mise en œuvre desdites résolutions, de signer tous actes sous signature privée ou authentiques et tous documents relatifs aux résolutions adoptées et d'accomplir toutes les formalités légales avec faculté de se substituer en cas d'empêchement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à heures minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et tous les associés ou leurs mandataires.

Ce procès-verbal sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.



**Feuille d'émargement à l'Assemblée Générale extraordinaire  
du**

Nom, prénom des associés ou mandataires	Nombre de parts	Nombre de voix	Signature
- DEPREZ David	100	100	
- DEPREZ Maxime	100	100	
Total	200	200	

Certifiée exacte, il résulte de la présente feuille d'émargement que 2 associés étaient présents ou représentés, porteurs de 200 parts sociales ayant droit au vote et exprimant un nombre égal de voix.

Pour copie certifiée conforme.

Le président de séance

